



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 19 avril 2021, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

SONT PRÉSENTS :

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M^{me} Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M^{me} Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M^{me} Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M^{me} Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M^{me} Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M^{me} Lise Roy, conseillère (téléconférence)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

M^{me} Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

Ouverture de la séance et moment de réflexion

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

Période de questions

La parole est accordée au public:

Mme Anne-Marie Dufresne:

- circulation rue du Boisé.

Mme Nancy Joncas:

- sécurité routière quartier le Boisé.

Mme Christiane Tardy:

- circulation dans le secteur du Boisé.

Mme Louise Baillargeon:

- sécurité piste multiusage boul. Marie-Victorin.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

210419-1

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis. Les points 12.1 et 12.2 de l'ordre du jour sont inversés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-2

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 mars et de la séance extraordinaire du 29 mars 2021

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 mars et de la séance extraordinaire du 29 mars 2021 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

210419-3

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-352 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville

Mme la conseillère Isabelle Bleau donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville.

210419-4

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-353 ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. Marie-Victorin entre le parc de la Saulaie et la limite de la ville de Varennes ainsi que la

rue Jean-Bois entre les deux intersections avec la rue de la Rivière-aux-Pins et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 241 934 \$

M. le conseiller Raouf Absi donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. Marie-Victorin entre le parc de la Saulaie et la limite de la ville de Varennes ainsi que la rue Jean-Bois entre les deux intersections avec la rue de la Rivière-aux-Pins et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 241 934 \$.

210419-5

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-340-1 modifiant le Règlement 2020-340 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2019-316

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement modifiant le Règlement 2020-340 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2019-316.

210419-6

Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-290-13 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018 -290 afin:
• De porter la superficie minimale d'un lot à 1 675 m² dans la zone H-211

Mme la conseillère Anne Barabé donne un nouvel avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2021-290-13 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin:

- De porter la superficie minimale d'un lot à 1 675 m² dans la zone H-211.

Adoption de règlements

210419-7

Adoption - Règlement numéro 2021-109-2 modifiant le Règlement 2008-109 relatif aux nuisances olfactives

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-109-2 - Règlement modifiant le Règlement 2008-109 relatif aux nuisances olfactives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-8

Adoption - Règlement numéro 2021-290-12 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin:
• D'agrandir la zone I-1203 à même une partie de la zone I-1200

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-290-12 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018 -290 afin:
• D'agrandir la zone I-1203 à même une partie de la zone I-1200.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-9

Adoption - Règlement numéro 2021-298-2 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-298 afin:
• De rendre admissibles à une demande d'usage conditionnel les usages de la sous-classe I5-01 (industrie de produits chimiques) dans la zone I-1203

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-298-2 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-298 afin:
• De rendre admissibles à une demande d'usage conditionnel les usages de la sous-classe I5-01 (industrie de produits chimiques) dans la zone I-1203.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-10

Adoption - Règlement numéro 2021-324-1 modifiant le Règlement 2020-324 constituant le comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-324-1 - Règlement modifiant le Règlement 2020-324 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-11

Dépôt du projet de règlement numéro 2021-340-1 modifiant le Règlement 2020-340 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2019-316

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement 2021-340-1 - Règlement modifiant le Règlement 2020-340 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2019-316.

210419-12

Adoption - Règlement numéro 2021-349 ordonnant la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 095 556 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-349 - Règlement ordonnant la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 095 556 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-13

Adoption - Règlement numéro 2021-350 ordonnant l'aménagement d'un sentier dans le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 424 847 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-350 - Règlement ordonnant l'aménagement d'un sentier dans le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 424 847 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-14

Adoption - Règlement numéro 2021-351 ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Birtz entre le boul. Marie-Victorin et les rues Le Gardeur et De Levilliers et entre les rues De Mésey et D'Argenson et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 399 943 \$

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-351 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux pour la réfection des infrastructures de la rue Birtz entre le boul. Marie-Victorin et les rues Le Gardeur et De Levilliers et entre les rues De Mésey et D'Argenson et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 399 943 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-15

Dépôt du projet de règlement 2021-352 – Règlement établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville

Mme la conseillère Isabelle Bleau dépose le projet de règlement 2021-352 - Règlement établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Boucherville.

210419-16

Dépôt du projet de règlement 2021-353 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. Marie-Victorin entre le parc de la Saulaie et la limite de la ville de Varennes ainsi que la rue Jean-Bois entre les deux intersections avec la rue de la Rivière-aux-Pins et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 241 934 \$

M. le conseiller Raouf Absi dépose le projet de règlement 2021-353 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. Marie-Victorin entre le parc de la Saulaie et la limite de la ville de Varennes ainsi que la rue Jean-Bois entre les deux intersections avec la rue de la Rivière-aux-Pins et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 241 934 \$.

210419-17

Dépôt du certificat - procédure d'enregistrement du Règlement 2019-313 ordonnant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Newton (phase 1) et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas de 6 250 575 \$

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue entre le 30 mars et le 14 avril 2021 sur le Règlement 2019-313 ordonnant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Newton (phase 1) et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas de 6 250 575 \$.

210419-18

Dépôt des certificats - procédure d'enregistrement du Règlement 2021-290-12 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'agrandir la zone I-1203 à même une partie de la zone I-1200 et du Règlement 2021-298-2 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-298 afin de rendre admissibles à une demande d'usage conditionnel les usages de la sous-classe I5-01 (industrie de produits chimiques) dans la zone I-1203

Le conseil municipal prend acte du dépôt des certificats de la greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue entre le 30 mars et le 7 avril 2021 sur les Règlements:

- Règlement 2021-290-12 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin d'agrandir la zone I-1203 à même une partie de la zone I-1200.
- Règlement 2021-298-2 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-298 afin de rendre admissibles à une demande d'usage conditionnel les usages de la sous-classe I5-01 (industrie de produits chimiques) dans la zone I-1203.

Rapports et résolutions des comités et commissions

210419-19

Demandes de PIIA présentées au CCU du 31 mars 2021

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-038, U2021-039, U2021-040, U2021-041, U2021-042, U2021-043, U2021-044, U2021-045, U2021-046, U2021-051, U2021-055 et U2021-060 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 31 mars 2021 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2021-70032 pour autoriser la reconstruction partielle de la cheminée d'un immeuble situé au 394, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-038.
2. Partiellement la demande de PIIA numéro 2021-70020 pour autoriser le changement de couleur de l'immeuble situé au 633, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-039.
3. La demande de PIIA numéro 2021-70023 pour autoriser l'ajout de lucarnes et des modifications à l'agrandissement existant en cour arrière, d'un immeuble situé au 24, rue De Montizambert, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-040.
4. Partiellement la demande de PIIA numéro 2021-70021 pour autoriser l'ajout d'une nouvelle aire de chargement et l'ajout de fenêtres pour l'immeuble situé au 50, rue De La Barre, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-041.
5. La demande de PIIA numéro 2021-70022 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 1304, rue des Acacias, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-042.
6. La demande de PIIA numéro 2021-70037 pour autoriser l'aménagement d'une nouvelle entrée pour le service « Cliquez et ramassez » du magasin IKEA situé au 586, chemin de Touraine, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U201-043.
7. La recommandation U2021-044 de refus de la demande de PIIA numéro 2021-70024 du 77, rue Jean-De Lafond.
8. La demande de PIIA numéro 2021-70036 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres d'un immeuble situé au 817, rue Hélène-Boullé, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-045.
9. La demande de PIIA numéro 2021-70038 pour autoriser le remplacement des portes, fenêtres et ornementation d'un immeuble situé au 825, rue Hélène-Boullé, le tout en considérant

le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-046.

10. La demande de PIIA numéro 2021-70026 pour autoriser l'ajout d'un joint d'expansion à la toiture d'un immeuble situé au 14, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-051.
11. La demande de PIIA numéro 2021-70033 pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire, pour un immeuble situé au 31, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-055.
12. La demande de PIIA numéro 2021-70011 pour autoriser un projet de démolition partielle, d'agrandissement et de rénovation des façades d'un immeuble situé au 695, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-060.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-20

Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 31 mars 2021

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-037, U2021-050 et U2021-054 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 31 mars 2021 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2021-70032 pour autoriser la reconstruction partielle de la cheminée d'un immeuble situé au 394, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-037 du CCU.
2. La demande site du patrimoine numéro 2021-70026 pour autoriser l'ajout d'un joint d'expansion à la toiture d'un immeuble situé au 14, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-050 du CCU.
3. La demande site du patrimoine numéro 2021-70033 pour autoriser la démolition du bâtiment accessoire existant et la construction d'un nouveau bâtiment accessoire, pour un immeuble situé au 31, rue Guérin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-054 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jean Martel se retire pour le point suivant puisque le point traite du lotissement et que sa propriété serait subdivisible.

M. François Desmarais assume la présidence.

210419-21

Demandes site du patrimoine et de PIIA présentées au CCU du 31 mars 2021

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-048, U2021-049, U2021-052, U2021-053, U2021-056 et U2021-057 du comité consultatif

d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 31 mars 2021 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2021-70027 pour autoriser la création des lots 6 427 018, 6 427 019 et 6 427 677 et le regroupement des lots 6 427 018 et 1 908 936 sur les propriétés situées au 560 et 566, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant aux recommandations U2021-048 et U2021-49 du CCU.
2. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2021-70031 pour autoriser la création des lots 6 408 537, 6 408 538 et 6 408 539 et le regroupement des lots 6 408 537 et 1 909 056 sur les propriétés situées au 588 et 594, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule apparaissant aux recommandations U2021-052 et U2021-053 du CCU.
3. La demande site du patrimoine et PIIA numéro 2020-70176 pour autoriser la création des lots 6 399 049, 6 399 050, 6 399 051, 6 399 052 et 6 402 985 et le regroupement des lots 6 399 052 et 2 277 400 sur les propriétés situées au 426 et 432, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant aux recommandations U2021-056 et U2021-057 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Martel et Desmarais reprennent leurs sièges.

210419-22

Demande site du patrimoine et PIIA - 545, rue Sainte-Marguerite

CONSIDÉRANT que les résolutions U2020-190 et U2020-191 doivent être corrigées;

CONSIDÉRANT que le projet consistait à démolir l'escalier, le balcon et les colonnes qui le supportent, l'avant-toit au-dessus de ce balcon, le tout situé sur la façade latérale droite et non de gauche;

CONSIDÉRANT que le projet consistait à démolir l'escalier de secours et le balcon également situé sur la façade latérale droite et non de gauche.

Il est proposé d'entériner la recommandation U2021-059 qui vise à corriger les résolutions U2020-190 et U2020-191 de la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2020-70182 pour la propriété située au 545, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule apparaissant à la résolution U2021-059.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-23

Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 19 janvier 2021

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 19 janvier 2021.

210419-24

Dépôt du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 9 février 2021

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 9 février 2021.

210419-25

Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 11 février 2021

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 11 février 2021.

210419-26

Dépôt du procès-verbal du comité des citoyens du district no 1 - réunion du 16 février 2021

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district n° 1 (Marie-Victorin) - réunion du 16 février 2021.

210419-27

Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 17 février 2021

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 17 février 2021.

210419-28

Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 24 février 2021

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 24 février 2021.

210419-29

Commission de la circulation et du transport rencontre du 11 mars 2021 - recommandations

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport, rencontre du 11 mars 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 210311-03 est reportée.

2. La recommandation 210311-04 visant à autoriser le stationnement maximum 15 minutes du côté pair de la rue de la Blanche-Herbe jusqu'à 5 mètres avant la traverse piétonnière située face au 165 de la Blanche-Herbe ainsi que de la limite de propriété entre les 175 et 177 de la Blanche-Herbe jusqu'à la rue Jean-Baptiste-Bau.

D'interdire le stationnement 5 mètres de part et d'autre de la traverse piétonnière située face au 165 de la Blanche-Herbe.

D'interdire le stationnement sauf autobus 5 mètres après la traverse piétonnière située face au 165 de la Blanche-Herbe jusqu'à la limite de propriété entre les 175 et 177 de la Blanche-Herbe.

3. La recommandation 210311-05 visant à maintenir le statu quo quant à l'ajout d'arrêt sur le boul. Marie-Victorin face au stationnement du parc de la Frayère.
4. La recommandation 210311-06 visant à maintenir le statu quo quant à la traverse piétons au boul. De Montarville face au complexe aquatique.
5. La recommandation 210311-07 visant à maintenir le statu quo quant au feu de circulation sur le boul. De Montarville intersection chemin du Tremblay.
6. La recommandation 210311-08 visant à modifier la vitesse sur la rue Sainte-Famille à 30 km/h.
7. La recommandation 210311-09 visant à maintenir le statu quo quant au stationnement lors d'opération de déneigement sur la rue des Sureaux.
8. La recommandation 210311-10 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'arrêt boul. Marie-Victorin entre les rues De Varennes et De Mésy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-30

Procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 24 mars 2021

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2603 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 6 avril 2021.

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 24 mars 2021 et d'approuver la recommandation suivante :

La recommandation 2021-03-24-03 à l'effet que la Ville propose aux écoles primaires d'adhérer, cette année, au programme *BougeBouge d'un océan à l'autre* avec ton école du 1^{er} au 30 avril 2021.

Que la Ville paie les inscriptions des écoles primaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-31

Dépôt du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 25 mars 2021

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2021-2592 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 31 mars 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal de la commission des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - réunion du 25 mars 2021 et d'approuver les recommandations suivantes :

La recommandation 20210325-01 à l'effet d'autoriser le chef de division de la bibliothèque à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire, à procéder à une demande de subvention au ministère de la Culture et des Communications en vertu du programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022 et à signer tout document relatif à cette entente.

Il est recommandé que la Ville de Boucherville finance à même les budgets opérationnels prévus de la bibliothèque, la totalité du projet de développement de collection incluant la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des Communications.

La recommandation 20210325-02 à l'effet de radier le solde au montant de 144,33 \$ du compte en lien avec les factures 222540-201960084, 222540-201960115 et 222540-201960326.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-32

Dépôt Recommandation SPC-17 - Implantation d'un budget participatif

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2576 préparé par la Direction générale daté du 1^{er} avril 2021 et portant sur la recommandation SPC-17 du Secrétariat à la participation citoyenne en regard de l'implantation d'un budget participatif dès l'année fiscale 2022;

Il est proposé que le conseil municipal approuve la recommandation SPC-17 du Secrétariat à la participation citoyenne en regard de l'implantation d'un budget participatif dès l'année fiscale 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demandes de dérogation mineure et de démolition

210419-33

Demande de dérogation mineure no 2021-70025 – empiètement marge avant

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70025;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-047;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 30 mars 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70025 à l'égard de l'immeuble situé au 205, rue Alfred-Laliberté sur le lot 2 275 340 du cadastre du Québec déposée le 23 février 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre l'empiètement de l'agrandissement du bâtiment d'un (1) mètre dans la marge avant.

Le tout selon la recommandation U2021-047 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- plan d'implantation, préparé par Éric Choinière, arpenteur-géomètre, minute 16077, dossier C060901, daté du 11 février 2021 et reçu le 17 février 2021;
- élévations et perspectives 3D, préparées par Nicolas Cotta, de AD concept, datées du 9 mars 2021 et reçues le 10 mars 2021;
- lettre argumentaire, préparée par la propriétaire, datée du 9 mars 2021 et reçue le 10 mars 2021;
- photos de la façade avant existante, datées du 9 mars 2021 et reçues le 10 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70034;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-058;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 30 mars 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70034 à l'égard de l'immeuble situé au 1002, rue Le Gardeur sur le lot 1 911 805 du cadastre du Québec déposée le 4 mars 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que le bâtiment puisse comporter deux numéros civiques à la suite d'un agrandissement dédié à un usage complémentaire de type habitation bigénération.

Le tout selon la recommandation U2021-058 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- Procuration du propriétaire, datée et reçue le 4 mars 2021;
- Lettre argumentaire incluant l'identification de la disposition faisant l'objet de la dérogation, préparée par Isabelle Malouf, datée du 20 janvier 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Administration et finances

Effectifs et embauche

Approbation du rapport d'effectifs

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 1^{er} mars au 4 avril 2021 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 8 avril 2021.

2. De féliciter Mme Julie Lessard, inspectrice en bâtiment à la Direction de l'urbanisme et de l'environnement pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De féliciter Mme Marie-Claude Savard, conseillère en communications et relations publiques à la Direction des communications et des relations publiques pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
4. De féliciter Mme Nadia Rousseau, directrice de la Direction de l'urbanisme et de l'environnement pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
5. De féliciter Mme Claudia Ouellette, technicienne en documentation à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire - bibliothèque pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
6. De féliciter M. François Lespérance, brigadier scolaire à la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Listes de chèques et virements budgétaires

210419-36

Listes de chèques

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
 - liste des chèques numéros 193978 à 194035 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 194036 à 194087 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 194088 à 194163 inclusivement;
 - liste des chèques numéros 194164 à 194232 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
 - paiements électroniques S-17531 à S-17583;
 - paiements électroniques S-17584 à S-17636;
 - paiements électroniques S-17637 à S-17694;
 - paiements électroniques S-17695 à S-17738.
- 3° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-37

Listes des virements budgétaires

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021
au 12 avril 2021

Écritures 5225 à 5228

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-38

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation
2020-329**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction, pour la période comprise entre le 1^{er} et le 31 mars 2021, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

210419-39

**Parc du Boisé-du-Pays-Brûlé - aménagement d'un
sentier - demande d'aide financière à la CMM**

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite réaliser un sentier pédestre dans le parc du Boisé-du-Pays-Brûlé;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit satisfaire aux exigences du programme pour bénéficier de cette aide financière;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2577 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 31 mars 2021;

Il est proposé :

1. D'autoriser la présentation d'une demande de financement à la CMM dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2*.

2. D'autoriser le chef du Service de l'environnement, à titre de répondant municipal pour le projet.

Dans la mesure où le projet est retenu pour financement par la CMM, il est également proposé :

1. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer la convention d'aide financière avec la CMM.
2. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à assumer sa part d'investissement au projet.
3. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement.
4. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à maintenir un accès permanent et public du boisé visé par le projet de mise en valeur et à maintenir l'accès gratuit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-40

Mise à jour de la politique d'approvisionnement responsable

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2597 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 31 mars 2021;

Il est proposé d'approuver la mise à jour avril 2021 de la Politique d'approvisionnement responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-41

Demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit le futur aménagement d'un dépôt à neige (P-08-PA-18-B)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu la planification aux fins de développement pour ce projet;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est requise et, selon l'arrêté du MELCC, des frais sont exigibles en vertu de l'article 2.2;

Il est proposé:

1. D'autoriser un ingénieur de la firme BHP Conseils à soumettre la demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.
2. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des

travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

3. D'autoriser la Direction des finances et approvisionnements à émettre un chèque au montant exigé lors du dépôt de la demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-42

Demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, soit le mur aux parcs Joseph-Laramée et Léandre-Lacaille (P-10-AM-12-C)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu la planification aux fins de développement pour ce projet;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) est requise et, selon l'arrêté du MELCC, des frais sont exigibles en vertu de l'article 2.2;

Il est proposé:

1. D'autoriser la firme Ecogénie à soumettre une demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande au nom de la Ville Boucherville.
2. De confirmer l'engagement de la Ville de Boucherville à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.
3. D'autoriser la Direction des finances et approvisionnements à émettre deux chèques aux montants exigés lors du dépôt de la demande d'autorisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-43

Reconduction de l'entente avec la Banque Nationale du Canada

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2599 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 12 avril 2021;

Il est proposé:

1. De renouveler l'entente de services bancaires avec la Banque Nationale du Canada (BNC) selon les termes et conditions mentionnés à la lettre du 31 mars 2021.
2. Que le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer la reconduction de l'entente proposée par la BNC et l'utilisation de la marge de crédit de 8 millions de dollars en tout temps.

3. Que la durée soit de trois (3) ans, soit du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-44

Appel d'offres - Services juridiques en droit du travail - Grille d'évaluation et de pondération

CONSIDÉRANT la grille d'évaluation pour l'analyse d'offres de services professionnels adoptée en 2008;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une grille d'évaluation au contexte et aux particularités d'un appel d'offres pour un mandat menant à la fourniture de services juridiques;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2593 préparé par le Direction du greffe daté du 1^{er} avril 2021;

Il est proposé d'adopter une grille d'évaluation et de pondération adaptée aux services juridiques afin d'utiliser celle-ci lors d'appel d'offres pour la fourniture de services juridiques.

La firme

1. Présentation et organisation de la firme: 10 points;
2. Expérience de la firme: 30 points;
3. Capacité de la firme à pouvoir dispenser les services requis: 5 points.

L'équipe

4. Compétence et expérience ainsi que disponibilité du chargé de projet: 30 points;
5. Expérience des membres de l'équipe de support incluant le chargé de relève: 15 points.

Réalisation du mandat

6. Programme d'assurance qualité/éthique: 5 points.

Préoccupation environnementale

7. Développement durable: 5 points.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-45

Demande d'aide financière au Programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) en lien avec les travaux de réfection de la rue Newton (P-19-AM-12)

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville procède à la réfection de la rue Newton (P-19-AM-12) cette année et qu'il y a un passage à niveau dans le tronçon concerné par les travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a eu la confirmation du CN que les voies du passage à niveau sont en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance des modalités d'application du PAPNM, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au PAPNM et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du programme d'aide aux passages à niveau municipaux (PAPNM) qui s'appliquent à elle.
2. La Ville de Boucherville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du PAPNM.
3. La Ville de Boucherville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du PAPNM et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.
4. La Ville de Boucherville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au PAPNM associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.
5. La Ville de Boucherville s'engage à payer sa part des coûts admissibles, le cas échéant.
6. Le directeur du génie ou le chef de service conception et planification de la Ville de Boucherville soit autorisé à signer le protocole d'entente en lien avec cette demande, le cas échéant;
7. Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au PAPNM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions, adjudications de contrats et mandats

210419-46

**Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage 2021
(C-21-02-A)**

CONSIDÉRANT le contrat pour le resurfaçage 2021;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2582 préparé par la Direction du génie daté du 9 avril 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour le resurfaçage 2021 à Eurovia Québec Construction inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 5 104 964,78 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-02-A, le tout conditionnellement à l'approbation par le conseil d'un budget de 35 000 \$ pris à même les immobilisations payées comptant, soit 15 000,00 \$ pour augmenter le financement comptant 2019 sous-projet P-16-AM-26 Aménagement d'un trottoir suite aux travaux du viaduc De Montarville et 20 000,00 \$ pour augmenter le financement du règlement 2020-325 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée de diverses rues et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-47

**Adjudication d'un contrat pour la réfection de la rue
Newton (phase 1) (C-21-06-B)**

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de la rue Newton (phase 1);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2581 préparé par la Direction du génie daté du 8 avril 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection de la rue Newton (phase 1) à Bricon / 175784 Canada inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 6 180 360,47 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-06-B et ce, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 2019-313 - Règlement ordonnant les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Newton (phase 1) et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas de 6 250 575 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-48

**Adjudication d'un contrat pour la protection
cathodique (C-21-08-A)**

CONSIDÉRANT le contrat pour la protection cathodique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2502 préparé par la Direction du génie daté du 31 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la protection cathodique à Techno Protection Québec inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 98 076,55 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-08-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-49

Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de resurfaçage 2021 (C-21-15-B)

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de resurfaçage 2021;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2562 préparé par la Direction du génie daté du 7 avril 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de resurfaçage 2021 à Dec Enviro étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 95 513,18 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-15-B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-50

Adjudication d'un contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection des rues Philippe-Musseaux et tronçons de rues environnantes, et de la rue Newton entre la rue Nobel et le 1373 (C-21-15-C)

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection des rues Philippe-Musseaux et tronçons de rues environnantes, et de la rue Newton entre la rue Nobel et le 1373;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2563 préparé par la Direction du génie daté du 6 avril 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection des rues Philippe-Musseaux et tronçons de rues environnantes, et de la rue Newton entre la rue Nobel et le 1373 à Dec Enviro étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 93 698,88 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-15-C, le tout conditionnellement à l'approbation du Règlement 2019-313 - Règlement ordonnant les travaux de réfection des infrastructures sur la rue Newton (phase 1) et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas de 6 250 575 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-51

Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection des rues Birtz et De Levilliers (P-21-AM-02-M3)

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection des rues Birtz et De Levilliers;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2571 préparé par la Direction du génie daté du 25 mars 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat de services professionnels pour la surveillance de chantier lors de la réfection des rues Birtz et De Levilliers à FNX-Innov inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 94 575,56 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-21-AM-02-M3 et ce, conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt 2021-351 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection des infrastructures de la rue Birtz entre le boul. Marie-Victorin et les rues Le Gardeur et De Levilliers et entre les rues De Méisy et D'Argenson et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 5 399 943 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-52

Adjudication - Fourniture et plantation d'arbres et d'arbustes en contenant en bordure du ruisseau Sabrevois

CONSIDÉRANT que l'abattage de nombreux frênes et arbres morts était nécessaire afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT que des plantations sont nécessaires afin de reconstruire un couvert forestier plus résilient face aux changements climatiques en cours et à venir;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2586 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 31 mars 2021;

Il est proposé d'adjuger le contrat SI-21-19 pour la fourniture et plantation d'arbres et d'arbustes en contenant en bordure du ruisseau Sabrevois à Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 86 801,99 \$ taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-53

Adjudication - Fourniture et plantation d'arbres et enlèvement du nerprun dans le boisé du parc Anne-Marie-Lemay

CONSIDÉRANT que l'abattage de nombreux frênes était nécessaire afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes;

CONSIDÉRANT que des plantations sont nécessaires afin de reconstruire un couvert forestier plus résilient face aux changements climatiques en cours et à venir;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2587 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 1^{er} avril 2021;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres et l'enlèvement du nerprun dans le boisé du parc Anne-Marie-Lemay à Nature-Action Québec inc., étant l'unique soumissionnaire, pour un montant de 92 831,75 \$ non taxable, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus à la demande de prix n° 40892.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-54

Adjudication d'un contrat de fourgonnette cargo 6 X 6, neuve 2020 ou plus récente, équipée d'une nacelle (SP-21-15)

CONSIDÉRANT le contrat SP-21-15 pour l'achat d'une fourgonnette cargo 6 x 6, neuve 2020 ou plus récente, équipée d'une nacelle;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2590 préparé par la Direction des travaux publics daté du 6 avril 2021 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat SP-21-15 pour l'achat d'une fourgonnette cargo, 6 x 6, neuve 2020 ou plus récente, à Équipements Twin Inc., étant le seul soumissionnaire, pour un montant de 290 361,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser pour pourvoir à cette dépense un emprunt de 266 000 \$ au fonds de roulement pour une période de 5 ans, dont les remboursements débiteront dans l'exercice financier suivant le déboursé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-55

Annulation de l'appel d'offres - Amélioration de l'adhérence de chaussées rigides (SP-21-17)

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres SP-21-17 Amélioration de l'adhérence de chaussées rigides;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'après l'analyse administrative cette dernière est non conforme;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2594 préparé par la Direction des travaux publics daté du 31 mars 2021;

Il est proposé d'annuler l'appel d'offres SP-21-17 Amélioration de l'adhérence de chaussées rigides.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-56

Adjudication d'un contrat pour une agence de communication- remplacement d'une conseillère en communication

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2604 préparé par la Direction des communications et des relations publiques daté du 9 avril 2021;

Il est proposé d'octroyer un contrat de service à l'Agence de communication les Commères pour un montant de 115 729,52 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ententes, conventions et contrats

210419-57

Gestion du marché public - saison 2021

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite déléguer la gestion du marché public Lionel-Daunais pour l'animation des Samedis gourmands dans le respect des directives de santé publique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel 2021-2580 préparé par la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire daté du 31 mars 2021;

Il est proposé de reconduire le contrat pour la gestion du marché public Lionel-Daunais pour la saison 2021 à Action pour un environnement sain au montant de 32 509,18 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-58

Entente de collaboration de recherche dans le cadre du projet : « SylvCiT: un logiciel intelligent pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres municipaux face aux changements globaux »

CONSIDÉRANT l'Entente de collaboration de recherche dans le cadre du projet : « SylvCiT : un logiciel intelligent pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres municipaux face aux changements globaux »;

Il est proposé de déléguer le chargé de projet environnement ou la greffière pour signer au nom de la Ville de Boucherville l'*Entente de collaboration de recherche dans le cadre du projet : « SylvCiT : un logiciel intelligent pour maximiser la résilience et les bienfaits des arbres municipaux face aux changements globaux »*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires diverses

210419-59

Orientation des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil (CA-210325-12.1.1 et CA-210325-12.1.2)

CONSIDÉRANT que lors de la période d'interventions des membres du conseil de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil du 25 mars 2021, les points suivants CA-210325-12.1.1 *Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil* et CA-210325-12.1.2 *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil* ont été ajoutés à l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que le point CA-210325-12.1.2 n'a pu être présenté au conseil municipal de la Ville de Boucherville au préalable pour avoir son orientation;

CONSIDÉRANT que le maire de la Ville de Boucherville, M. Jean Martel, a voté contre ce point;

CONSIDÉRANT que lors du comité plénier du 29 mars, M. le maire a fait rapport de cet ajout à l'ordre du jour de la séance d'agglomération et de la décision prise par le conseil d'agglomération relativement à ce point;

CONSIDÉRANT qu'il revient au conseil municipal de chacune des villes liées de déterminer s'il entend prendre une orientation sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT que par respect pour la démocratie, les élus de la Ville de Boucherville souhaitent le maintien des règles établies par les articles 61 et 62 de *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ainsi que par l'article 13.1 du *Décret no 1214-2005 du 7 décembre 2005, concernant l'agglomération de Longueuil*;

Il est proposé d'indiquer à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que les élus de la Ville de Boucherville ne sont pas d'accord avec les résolutions CA-210325-12.1.1 *Ajout d'une résolution afin de transmettre une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil* et CA-210325-12.1.2 *Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les orientations des*

villes liées du territoire de l'agglomération de Longueuil du conseil d'agglomération de Longueuil, ni avec le fait que ces points aient été ajoutés lors de la période d'interventions des membres du conseil puisqu'aucune situation exceptionnelle ne justifiait un tel ajout.

Qu'ils souhaitent le maintien des règles établies par les articles 61 et 62 de *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ainsi que par l'article 13.1 du *Décret no 1214-2005 du 7 décembre 2005, concernant l'agglomération de Longueuil* et ce, par respect pour la démocratie.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à M. Simon Jolin-Barette, ministre responsable de la région de la Montérégie, à Mme Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications et députée de Montarville, à Mme Sylvie Parent, mairesse de Longueuil, à Mme Doreen Assaad, mairesse de Brossard, à M. Martin Murray, maire de Saint-Bruno-de-Montarville et à M. Pierre Brodeur, maire de Saint-Lambert.

M. le maire, Jean Martel, demande le vote. Cette demande est appuyée par le conseiller M. François Desmarais.

Mme Isabelle Bleau:	Favorable
M. Raouf Absi:	Favorable
Mme Josée Bissonnette:	Favorable
Mme Anne Barabé:	Favorable
M. François Desmarais:	Favorable
Mme Magalie Queval:	Favorable
Mme Jacqueline Boubane:	Favorable
Mme Lise Roy:	Favorable
M. Jean Martel:	Favorable

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-60

Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 22 avril 2021

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 avril 2021;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance et qu'en conséquence la résolution 210419-59 a été adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal de Boucherville;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210422-2.1 à CA-210422-2.5.

2. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-210422-4.1.
3. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CA-210422-5.1.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210422-6.1 à CA-210422-6.4.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210422-8.1 à CA-210422-8.10.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-61

Désignation de la mairesse suppléante

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19);

Il est proposé de désigner :

1. Madame la conseillère Josée Bissonnette à titre de mairesse suppléante de la Ville de Boucherville pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2021.
2. De désigner Mme la conseillère Josée Bissonnette à titre de représentante de la Ville de Boucherville au conseil d'agglomération de Longueuil, en cas d'absence du maire M. Jean Martel, pour la période du 1^{er} mai au 30 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-62

Rainette faux-grillon – projet de recherche du MFFP et de l'UQAM - autorisation d'accès et convention de prêt d'usage

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) désire réaliser un programme d'élevage et de réintroduction de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*) et que ce programme requiert l'utilisation d'immeubles appartenant à la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville démontre par ses actions depuis plusieurs années son intérêt de protéger l'environnement et les espèces vulnérables qui peuvent se trouver sur son territoire, dont la rainette faux-grillon;

CONSIDÉRANT que la demande de prêt d'usage vise des sites localisés dans le boisé Pierre-Dansereau et dans le parc de la Futaie, des sites protégés où la Ville réalise ou souhaite réaliser des suivis environnementaux;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2569 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 31 mars 2021;

Il est proposé :

1. D'acquiescer à la demande de convention de prêt d'usage du MFFP visant les lots 1 912 282, 1 912 361, 1 912 362, 1 912 708, 2 402 354 et 3 684 273 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer la convention avec le MFFP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-63

Programme d'aide financière pour l'achat de bornes de recharge résidentielle d'un véhicule électrique

CONSIDÉRANT l'urgence de lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT la réduction d'émissions de gaz à effet de serre associée à l'abandon des véhicules à essence et au diesel au profit des véhicules électriques rechargeables;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil municipal de contribuer à la transition énergétique nécessaire pour devenir une société faible en carbone;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2574 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 31 mars 2021;

Il est proposé :

1. De mettre en place un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de bornes de recharge à usage domestique, selon les conditions et modalités proposées par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.
2. D'autoriser la Direction des finances à effectuer les versements d'aide financière aux citoyens qui soumettront des demandes conformes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-64

Projet pilote - Poules urbaines

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville souhaite mettre de l'avant un projet pilote concernant l'élevage de poules urbaines pour 2021.

CONSIDÉRANT que ce sujet sera approfondi dans le cadre de la *Politique sur l'agriculture urbaine* et que ce projet pilote vise à déterminer les balises d'une éventuelle réglementation.

CONSIDÉRANT que la Ville désire tolérer la garde de poules urbaines pour un maximum de 40 propriétés, en priorisant une répartition de 5 emplacements dans chacun des 8 districts;

Il est proposé d'approuver le projet pilote de poules urbaines tel que défini dans le document *Projet pilote – Poules urbaines* préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement daté du 30 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-65

**Campagne annuelle de promotion de la santé mentale
2021-2022**

CONSIDÉRANT que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT que faire connaître les 7 astuces pour se recharger contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

CONSIDÉRANT que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces, « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

Il est proposé que le conseil municipal proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-66

**Projet pilote - Entente concernant l'entretien des
infrastructures d'aqueducs et d'égouts sur les allées
privées d'un projet intégré - phase 4**

CONSIDÉRANT le Groupe de travail sur les enjeux des projets intégrés avait demandé que la Ville prenne à sa charge l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT que la Ville procède déjà à l'entretien de ses propres réseaux d'aqueduc et d'égouts et qu'elle possède les ressources suffisantes pour prendre en charge à titre de projet pilote l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts de quelques projets intégrés;

CONSIDÉRANT la résolution 170116-32 par laquelle la Ville de Boucherville désigne 8 projets intégrés pour faire partie de la première phase du projet pilote;

CONSIDÉRANT la résolution 180514-41 par laquelle la Ville de Boucherville désigne 22 projets intégrés pour faire partie de la deuxième phase du projet pilote;

CONSIDÉRANT la résolution 191111-74 par laquelle la Ville de Boucherville désigne 20 projets intégrés pour faire partie de la troisième phase du projet pilote;

CONSIDÉRANT la résolution 201019-49 par laquelle la Ville de Boucherville désigne 24 projets intégrés pour faire partie de la quatrième phase du projet pilote;

CONSIDÉRANT que la Ville a omis un projet qu'elle désirait ajouter au projet pilote pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 mars 2022;

Il est proposé de modifier la résolution 201019-49 en ajoutant le projet intégré suivant:

25. Havre du marais II
815 Jean-Deslauriers

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-67

Nomination conseil d'administration Centre multifonctionnel Francine-Gadbois

Il est proposé de reconduire les mandats au sein du conseil d'administration du centre multifonctionnel Francine-Gadbois de MM. Robert Viger et Pierre Chagnon pour deux années supplémentaires soit jusqu'au 31 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210419-68

Adhésion à la déclaration d'engagement de l'Union des municipalités du Québec: Unis pour le climat

CONSIDÉRANT que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés.

Les changements climatiques exigent des réponses locales.

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population.

Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élu·es et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société.

Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

En conséquence, nous, élu·es et élus de la Ville de Boucherville, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

Il est proposé que le conseil municipal de la Ville de Boucherville adhère à la déclaration d'engagement : Unis pour le climat.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Affaires nouvelles

Parole aux membres du conseil

La parole est accordée aux membres du conseil.

210419-69

Levée de la séance

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jean Martel, maire

Marie-Pier Lamarche, greffière